

Une mémoire amputée

Comment enrichir la connaissance de l'affaire Jules Durand ?

Les témoins ayant tous disparus, seules quelques publications plus ou moins récentes et les archives publiques ou privées peuvent nous permettre d'approfondir la connaissance de l'affaire Durand.

C'est par l'étude de ces sources que s'appuie l'Association Les Amis de Jules Durand pour atteindre le but fixé par ses statuts : « *promouvoir toute recherche ou production sur l'affaire Jules Durand et le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit cette tragédie judiciaire et soutenir toute initiative visant à la réhabilitation de cette figure emblématique du mouvement ouvrier* ».

Les sources disponibles

Ces sources peuvent être classées en deux catégories :

- ❖ Les publications récentes : des livres (romans, essais) ; des brochures d'époque ; des mémoires et thèses ; un téléfilm et un film documentaire.
- ❖ Les archives publiques : Etat-civil ; les archives hospitalières ; la presse ; les archives judiciaires ; les fonds privés ; les archives du monde du travail (la Transat, la Cie Générale Transatlantique).

Les publications récentes

Des livres.

Les publications sont assez nombreuses ces dernières années et de genres variés.

- **La pièce de théâtre** d'Armand Salacrou « Boulevard Durand. Chronique d'un procès oublié », publiée et montée au Havre en 1960 et jouée dans 60 villes avec beaucoup de succès. Cette pièce a permis de faire connaître au grand public cette affaire.
- **Des romans** dont « Les Quais de la colère » de Philippe Huet, en 2005 et « L'affaire Quinot. Un forfait judiciaire » d'Emile Danoën, en 2010.
 - *Pour ces ouvrages, les noms des personnages sont changés, contrairement aux documents qui suivent.*
- **Des essais**, dont « Un nommé Durand » d'Alain Scoff, ouvrage de référence ;
- Deux ouvrages de Patrice Rannou, président du Groupe d'études sociales du Havre : « L'Affaire Durand, 1910-2010, centenaire de la machination contre Jules Durand, anarchiste et syndicaliste du Havre » en 2010 et « L'Affaire Durand » en 2013. »
- « Jules Durand : une affaire Dreyfus au Havre (1910-1918) », en 2016, par Roger Colombier, fondateur de l'Institut CGT d'histoire sociale de la région mantaise.
- Les actes des Premières journées d'étude consacrées à Jules Durand en novembre 2013 et publiés en 2015 : « Jules Durand. Un crime social et judiciaire », sous la direction de John Barzman et Jean-Pierre Castelain, en association entre L'Université du Havre et les Amis de Jules Durand.

- Un roman graphique, « Les docks assassinés. L'affaire Jules Durand » par Roger Martin et Mako, 2016.
- Quelques brochures syndicales d'époque.

Des supports audiovisuels

- Un téléfilm « Boulevard Durand » tiré de la pièce d'Armand Salacrou a été réalisé par Jean-Paul Carrère, avec Christian Louvet dans le rôle de Jules Durand. Ce téléfilm conservé par l'INA a été diffusé une seule fois à la télévision le 28 juin 1974. En novembre 2014, Les Amis de Jules Durand ont organisé les premières projections en salle. La soirée de lancement à l'occasion de l'inauguration de l'amphi Jules Durand à L'Université du Havre en présence de Christian Louvet a été suivie de cinq séances au cinéma Le Studio.
- Un reportage télévisé de 1960 sur les répétitions de la pièce de Salacrou (INA)
- Un documentaire réalisé en 2016 par Sylvestre Meinzer, « Mémoires d'un condamné » a été projeté en avant première au Havre le 13 novembre. Une projection suivie d'un débat est organisée à Rouen dans le cadre de ces Journées régionales d'histoire de la Justice.

Des thèses et mémoires

- Vincent Duclert, 2002, « Cette loi de Justice... L'affaire Durand, la Magistrature et la République (1910-1918) », Justice, politique et République, Editions complexe / CNRS.
- Chantal Ollivier, 1976, « Aspects particuliers du syndicalisme havrais : l'Affaire Durand », Maîtrise / Université de Rouen.
- Hélène Rannou, 2010, « Jules Durand, de la peine de mort à la folie », Criminocorpus / CNRS
- Jean-Pierre Avenel, mars 1981, « Vie et Folie de Jules Durand », Mémoire de psychiatrie, Le Havre.

Ce mémoire de psychiatrie du docteur Jean-Pierre Avenel est un document qui permet de combler une lacune, celles des dossiers médicaux de Jules Durand. Lacune sur laquelle nous reviendrons.

Ces textes publiés nous permettent d'enrichir notre connaissance de l'affaire Jules Durand. Bon nombre d'entre eux s'appuient sur les sources d'archives publiques dont la consultation reste incontournable pour qui veut approfondir le sujet.

Les archives publiques

Sont organisées sur trois niveaux :

- **Municipales** (l'état civil ; archives hospitalières ; la presse locale ; dépôts privés : fonds des archives de la CGT)
- **Départementales** (l'état civil ; archives hospitalières et judiciaires ; la presse régionale)

- **Nationales (Archives nationales et BNF)** (la presse nationale ; archives judiciaires, ministère de la Justice ; archives du monde du travail, la Compagnie générale transatlantique).

Plutôt que de détailler chaque niveau de l'organisation des archives, nous avons pris le parti de présenter les différentes sources qui intéressent les chercheurs en citant leurs lieux de conservation.

Nous allons faire un inventaire très sommaire des documents accessibles et dossiers disparus.

A - L'état civil

Aucune difficulté pour reconstituer la généalogie de Jules Durand. Actes de naissance, de mariage et de décès librement accessibles aux Archives municipales du Havre et en ligne sur le site des Archives départementales de la Seine-Maritime. Sa fiche matriculaire (les états des services militaires) est accessible en ligne également. Ces informations peuvent être complétées par la consultation des listes nominatives de recensement de la population.

B - Les archives hospitalières

Plutôt que les archives administratives illustrant le fonctionnement et l'organisation d'un établissement hospitalier, ce sont les archives médicales produites dans le cadre de la prise en charge thérapeutique des patients qui nous intéressent particulièrement. Jules Durand ayant séjourné dans trois asiles d'aliénés, ce sont donc les dossiers médicaux qui retiennent l'attention des chercheurs. Quarante-vingt-dix années se sont écoulées depuis le décès de Durand, les archives médicales le concernant sont communicables de plein droit (Loi du 15 juillet 2008 : 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé ou, si la date de décès n'est pas connue, 120 ans après la naissance). Évidemment, l'accès aux documents est plus facile s'ils ont été déposés aux archives départementales, habituées à recevoir du public, que s'ils se trouvent toujours dans les locaux de l'hôpital.

La santé mentale de Jules Durand – Les internements

Périodes et lieux d'internement : le 15 février 1911, Jules Durand est remis en liberté et quitte la prison Bonne-Nouvelle de Rouen. Peu à peu, ses accès de fureur et de délire mystique répétés deviennent un danger pour lui-même et sa famille. Début mars, il est emmené à **l'hospice du Havre** et hospitalisé. Le 5 avril 1911, il est admis d'office à **l'asile d'aliénés de Quatre-Mares** à Sotteville-lès-Rouen. La maladie mentale de Durand constitue un nouvel obstacle à la révision car le cas d'aliénation du demandeur n'est nullement prévu par la loi pénale. Une bataille d'experts commence, un arrêt rendu le 8 juillet 1911 par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation ordonne une expertise médicale. Jules Durand est transféré le 3 septembre 1911 à **l'asile Sainte-Anne à Paris**, afin qu'il soit procédé à une contre-expertise médicale. En juin 1912, il est reconduit à l'asile de Quatre-Mares.

Des périodes d'internements dans trois établissements hospitaliers distincts, au Havre, à Sotteville-lès-Rouen et à Paris et aucun dossier médical conservé !

Dans un mémoire de psychiatrie intitulé « *Vie et folie de Jules Durand* » rédigé en mars 1981, le docteur Jean-Pierre Avenel, un médecin généraliste, donne une explication à la disparition des archives : « ... *presque rien n'émerge ensuite ou ne témoigne du long martyre d'un malade qui portait le n° 10.358 à l'asile d'aliénés de Quatre-Mares, devenu l'Hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen. Le dossier médical de Jules Durand fut détruit avec toutes les archives de cet hôpital au cours des bombardements de l'été 1944. S'y trouvait peut-être un document inestimable, l'expertise de l'état mental de Durand par les illustres psychiatres qu'étaient, à l'époque, Magnan, Dupré et Vallon. Cette expertise fut demandée en 1911 par la Chambre de cassation, troublée par l'innocence d'un condamné à mort qui ne pouvait plus se défendre et proclamer que la grâce présidentielle ne saurait se substituer à une réhabilitation* ».

Les archives municipales du Havre disposent du fonds de l'Hôpital pour la période 1789-1954.

Mais les séries qui pourraient nous intéresser, la série Q « Population (malades hospitalisés). Entrées et sorties, dossiers administratifs des hospitalisés » et la série R « Archives médicales », ne couvrent que le 19^e siècle.

Rouen ou Paris ? Où aurait pu être conservée l'expertise mentale de Durand réalisée à Sainte-Anne ?

Le docteur Avenel est formel, le dossier à disparu : « *Les bombardements de l'été 1944 ont frappé aussi le Palais de Justice de Rouen et, là encore, détruit le dossier de Durand. S'y trouvait peut-être un autre exemplaire du fameux rapport Magnan. En effet, à la Cour de cassation, on ne conserve pas les dossiers en matière criminelle, on les renvoie à la Cour où est prononcé le jugement initial. On a fait de même à Ste-Anne, suprême recours, où Jules Durand resta toute une année...* »

Cependant, des documents relatant l'état mental de Durand sont conservés aux Archives nationales (sous-série BB/18/6305. Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Correspondance de la Division Criminelle du Ministère de la Justice).

- Ceux rédigés par le docteur Hamel, Directeur-médecin de l'asile d'aliénés de Quatre-Mares
 - Un courrier daté du 27 mars 1914 adressé à M. le Procureur de la République ;
 - Un « *Rapport concernant l'état mental actuel du nommé Durand, Jules, Gustave* » rédigé le 21 novembre 1916.
- Une lettre du Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux du 15 avril 1913, contenant les indications données par le Directeur de l'asile de Quatre-Mares au substitut de Rouen.
- La copie d'un courrier du Ministère de la Justice, Direction criminelle au Procureur Général, daté du 7 avril 1914.

Les recherches menées aux Archives de Paris où sont consultables les archives de l'asile Sainte Anne, n'ont pas permis de trouver la moindre trace du passage de Jules Durand.

Les nombreux titres de la **presse locale havraise** accessibles aux Archives municipales du Havre sont microfilmés. Malheureusement, cette technologie un peu désuète à l'heure de la numérisation rend leur lecture très fastidieuse. Cependant la presse reste une source très riche d'informations.

A noter, **Le Petit Havre**, numérisé pour la période 1914-1919 est accessible en ligne sur le site des archives municipales, dont deux articles des 16 et 17 juin 1918 sur la réhabilitation de Durand.

Les publications dont nous avons déjà parlé, citent en référence les dates et les titres des journaux consultés ce qui devrait permettre de dresser un inventaire des articles publiés à l'époque sur l'affaire.

Les articles de ces journaux nous permettent de restituer la chronologie de l'affaire, la grève, la mort de Dongé, l'arrestation de Durand et des frères Boyer, le procès à la Cour d'assises et la réhabilitation, la mort et les obsèques de Jules Durand.

Dès le troisième jour après l'annonce de la condamnation à mort, les lettres que Jules Durand a rédigées en prison ont été publiées dans *Le Progrès du Havre*. Ce titre est accessible aux Archives municipales du Havre et aux Archives départementales de Seine-Maritime (AD76).

Il faut souligner la très appréciable mise en ligne du *Journal de Rouen* sur le site des AD76, de 1732 à 1938. De très nombreux articles sur la période qui nous intéresse, en particulier les 24, 25 et 26 novembre 1910, les très détaillés comptes rendus des audiences de la Cour d'assises de Rouen des 23, 24 et 25 novembre.

La **Bibliothèque nationale de France (BNF)** est incontournable pour une recherche dans la presse nationale. Les grands titres de l'époque ont été numérisés et sont accessibles en ligne sur **Gallica** : *L'Aurore*, *L'Action française*, *l'Echo de Paris*, *La Croix*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Le Gaulois*, etc. Tous ces titres ont relaté avec plus au moins de détails, l'affaire Jules Durand.

Outre les articles détaillés, certains journaux ont publié de rares et précieuses photos de l'affaire Durand.

- « L'Humanité », du 18 septembre 1910 annonce la mort de Dongé au Havre et publie une photo du lieu de la rixe.
- « Excelsior – Journal Illustré Quotidien » et « L'Humanité » ont publié des photos de Jules Durand lors de sa sortie de prison le 15 février 1911.
- « L'Humanité », du 22 février 1926 annonce la mort de Jules Durand et publie son portrait.
- « L'Humanité », du 24 février 1926 couvre les obsèques de Durand et publie une photo du cortège funéraire.

On peut également citer le dossier de presse conservé à la Bibliothèque nationale de France (BNF) : « Dossier de l'affaire Durand à travers la presse nantaise. 1910-1911 ».

D - Les Archives judiciaires

Des Amis de Jules Durand et autres curieux, ont recherché **en vain le dossier d'instruction de l'affaire Dongé** qui aurait dû être conservé à Rouen aux **Archives départementales**. Comme l'indique

le docteur Jean-Pierre Avenel, la disparition de ce dossier peut être imputée aux bombardements du Palais du Justice de Rouen à l'été 1944. Ce n'est qu'une hypothèse... Ce dont on peut être certain, c'est que ce dossier a été transmis à la Cour de cassation pour instruction suite à la requête en révision mais qu'il n'a pas été conservé dans les archives du Ministère de la Justice accessibles aux Archives nationales. Il a été renvoyé à Rouen.

Que trouve-t-on sur l'affaire Durand aux **Archives nationales, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine** ? Dans quelles séries ou sous-séries ?

Le site de Pierrefitte-sur-Seine conserve les archives postérieures à la Révolution française et des archives d'origine privée.

La sous-série BB¹⁸ est essentiellement constituée par la correspondance du **ministère de la Justice avec les procureurs généraux** sur tout ce qui est soumis à l'action ou confié à la surveillance du ministère public. « *Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Correspondance de la Division Criminelle de ce ministère. Dossiers banaux.* »

Dans ces dossiers banaux, on retrouve l'affaire Durand qui est loin d'être une affaire banale ! D'ailleurs l'origine de l'expression « *banaux éternels* » (abrégée en BL) est inconnue des archivistes nationaux...

- **BB¹⁸ 6305. 51 BL 3629 :**

« Affaire Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, comme ayant été l'instigateur du meurtre de l'ouvrier non gréviste Dongé. Retentissement dans l'opinion publique de cette condamnation. Meetings, tracts, coupures de presse, pétitions, affiches de la C.G.T. dont l'une contre Briand intitulée Contre un assassin. 1911-1912. »

« Cartes postales adressées au président de la République. Nombreuses interventions du député Paul Meunier en faveur de Durand. »

« Difficultés de la révision en raison de l'état mental de Durand qui n'est plus en état de comparaître. Préparation de la loi du 19 juillet 1917 complétant l'article 445 du code d'instruction criminelle. Révision du procès au vu des dispositions de la loi du 19 juillet 1917. »

- **BB¹⁸ 6308. 51 BL 3822 :**

« Protestation de la Ligue des droits de l'homme contre la condamnation de Bauzin, ouvrier charbonnier du Havre, condamné pour atteinte à la liberté du travail et inculpé dans l'affaire Dongé. 1911 (51 BL 3822 et aussi 51 BL 3895 en BB¹⁸ 6309) »

La sous-série BB²⁴ concerne les « Grâces demandées et accordées ou refusées. An XII-1957 »

BB²⁴ 2085 à 2122. Dossiers de recours en grâce de condamnés à mort (1900-1916). Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Correspondance de la Division Criminelle du Ministère de la Justice.

- **BB²⁴ 2104 dossier n° 9114 510 « Affaire d'un non gréviste assassiné au Havre »**

« Nombreuses interventions en faveur des condamnés (Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, cartes postales adressées au ministre de la Justice, signatures diverses, etc.), deux extraits de deux articles de l'« Humanité » du 29 janvier 1914 en faveur de LEFRANÇOIS joints à ce gros dossier. Voir aussi : COUILLANDRE François-Guillaume, DURAND Jules et LEFRANÇOIS Charles. »

Sur le site des Archives nationales de Fontainebleau, il est possible de consulter un fonds qui semble être limité aux arrêts de la Cour d'Assises.

E - Les Archives nationales du monde du travail (ANMT)

Situées à Roubaix, les Archives nationales du monde du travail détiennent les archives de la Compagnie générale transatlantique, Cie dont la responsabilité est forte dans l'affaire Durand. Sont consultables à Roubaix, les procès-verbaux des Conseils d'administration et des Comités de direction. Ces PV numérisés en 2016 sont consultables également au Havre au siège de l'association French Lines. Créée en 1995, French Lines a pour objet la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine des compagnies maritimes françaises, notamment celui hérité de la Compagnie Générale Transatlantique, des Messageries Maritimes, de la CGM et de la SNCM.

Malheureusement pour les Amis de Jules Durand, la lecture de ces PV ne révèle que de très rares mentions aux grèves de 1910 et de l'affaire Durand.

Conclusion

Pour toutes ces ressources disponibles et ces fonds d'archives consultés dont nous venons de dresser un rapide aperçu, il serait intéressant d'en établir un inventaire exhaustif. L'association des Amis de Jules Durand y travaillera dans les mois qui viennent, tout en poursuivant l'exploration de toutes les pistes inexploitées qui permettraient de compléter et d'approfondir la connaissance de l'affaire Jules Durand. Et qui sait... peut-être qu'un jour des documents nous permettront de comprendre comment des hommes ont manipulé la Justice et pourquoi la Justice a accepté d'être trompée.

Jean Luc Dron

Rouen le 25 novembre 2016